

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 24 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD (à partir du point n°9), M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n°9), M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°4), Mme Marlène DA SILVA (à partir du point n°5), Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD (à partir du point n°6), M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS donne procuration à M. Thierno-B NDIAYE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (jusqu'au point n°8), Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER

ETAIENT EXCUSES :

Mme Assunta MESMIN, M. Philippe HAZARD (jusqu'au point n°8)

ETAIENT ABSENTS :

Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°3), Mme Marlène DA SILVA (jusqu'au point n°4), Mme Lucile GASBER-AAD (jusqu'au point n°5), Mme Dominique BLANCHET

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE ET AFFICHE LE :

04 OCT. 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

1. Installation d'un conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Amaël PILVEN, démissionnaire d'office.

M. Loïc LASSAGNE est installé dans sa fonction de Conseiller Municipal, en remplacement de M. Amaël PILVEN, démissionnaire d'office

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

3. **Délibération n°2022/055** : Régularisations et remise gracieuse de créances des factures familles.

Adopté à l'unanimité

4. **Délibération n°2022/056** : Modification des délibérations n°2021/077 du 25 novembre 2021 et n°2021/091 du 16 décembre 2021 - délai de prévenance pour absences ou annulations non justifiées.

Adopté à l'unanimité

5. **Délibération n°2022/057** : Modification de la délibération n° 2015-083 du 22 septembre 2015 relative "aux indemnités de responsabilité aux directeurs d'école".

Adopté à l'unanimité

6. **Délibération n°2022/058** : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants d'âge maternel et élémentaire - Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Adopté à l'unanimité

7. **Délibération n°2022/059** : Relais Petite Enfance - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Adopté à l'unanimité

8. **Délibération n°2022/060** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 12-17 ans - Convention "accueil adolescent" avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT DURABLE

9. Communication relative à la situation de la commune face à la crise de l'énergie.

Pris acte

AFFAIRES SOCIALES

10. **Délibération n°2022/061** : Présentation du rapport social 2021.

Pris acte

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGETAIRES

11. **Délibération n°2022/062** : Budget communal - Majoration du taux de la taxe d'habitation au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

12. **Délibération n°2022/063** : Approbation de la modification des statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION COMMUNALE, DEMOCRATIE LOCALE ET RESSOURCES HUMAINES

13. **Délibération n°2022/064**: Conditions de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de la collectivité et les représentations du Maire.

Adopté à l'unanimité

14. **Délibération n°2022/065** : Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.

↳ **Commission des finances, de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, des loisirs et de l'administration**

Est élu, à l'unanimité, M. Loïc LASSAGNE

↳ **Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de la Métropole du Grand Paris**

Sont élus, à l'unanimité,

1 abstention : M. MORON

Membre titulaire

M. Philippe HAZARD

Membre suppléant

M. Vincent DECOUX

↳ **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest**

Sont élus, à l'unanimité,

Membres titulaires

M. Philippe HAZARD
M. Vincent DECOUX

Membres suppléants

M. Jean-Pierre FORTIN
Mme Catherine CANDELIER

↳ **Conseil d'école de l'école maternelle du Parc Cheviron**

Est élue, à l'unanimité, Mme Nadia IDORANE

↳ **Conseil d'école de l'école maternelle Brimborion**

Est élu, à l'unanimité, M. Arthur BEAUREPAIRE

15. **Délibération n°2022/066** : Demande d'adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis (Val d'Oise).

Adopté à l'unanimité

16. **Délibération n°2022/067** : Demande d'adhésion au SIGEIF de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (Val d'Oise).

Adopté à l'unanimité

17. **Délibération n°2022/068**: Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Adopté à l'unanimité

18. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Pris acte

La séance est levée le 29 septembre 2022 à 20h31.



Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine